



Arthurimmo.com

LE RESEAU NATIONAL IMMOBILIER 100% EXPERT

Cabinet Richard

BARÈME TRANSACTION

— HONORAIRES CHARGE VENDEUR —

PRIX DE VENTE NET VENDEUR					
De 0 € à 30 000 €	De 30 001 € à 75 000 €	De 75 001 € à 150 000 €	De 150 001 € à 250 000 €	De 250 001 € à 400 000 €	De 400 001 € Et plus
3 000 € TTC	10 % TTC	8 % TTC	7 % TTC	6 % TTC	5 % TTC

— HONORAIRES CHARGE ACQUEREUR —

PRIX DE VENTE NET VENDEUR		
De 0 € à 50 000 €	De 50 001 € à 250 000 €	De 250 000 € Et plus
4 000 € TTC	8 % HT	7 % HT

Bail dérogatoire ou professionnel : 15% HT du loyer annuel à charge du preneur (hors charges)
Bail commercial : 20 % du loyer annuel HT (hors charges)



L'IMMOBILIER
EN TOUTE SÉRÉNITÉ



ACCOMPAGNEMENT
PERSONNALISÉ



SÉCURITÉ
JURIDIQUE



PROFESSIONNELS
EXPÉRIMENTÉS

Nos horaires sont calculés sur le prix net vendeur
TVA au taux en vigueur de 20%

Honoraires maximum - barème valable à compter du 1er avril 2022

CABINET RICHARD – SARL RAILIMMO - Capital : 4 000 €.

Activité exercée : Transactions immobilières – Fonds de commerces –

Locations immobilières / 03 et 05 rue Thiers – 22100 DINAN –

RCS SAINT-MALO 790717839 - Carte Pro CPI22022022000000002 à la CCI
des Côtes d'Armor - Non détention de fonds.

BARÈME DES HONORAIRES au 02/01/2026

PRESTATIONS PROPOSÉES	HONORAIRES TTC*	
LOCATION	MODALITÉS (%)	A LA CHARGE DE
→ Locaux d'habitations nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art.5)		
➤ MAISONS & APPARTEMENTS :		
- entremise et négociation (OFFERT EN CAS DE MISE EN GESTION)	- 65 € TTC	- bailleur
- visite, constitution du dossier locataire, rédaction de bail	- 5 % loyer annuel - 5 % loyer annuel	- bailleur - locataire
- état des lieux location vide/meublée	- 2 % loyer annuel - 2 % loyer annuel	- bailleur - locataire

* TVA au taux en vigueur de 20%

(*) le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire (le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014)

	Zone tendue ** (2 ^{ème} catégorie)	Zone non tendue
- Honoraire de visite, constitution du dossier locataire, rédaction de bail	Maximum de 10 € / m ² TTC	Maximum de 8 € / m ² TTC
- Honoraire de réalisation de état des lieux location vide/meublée	Maximum de 3 € / m ² TTC	Maximum de 3 € / m ² TTC

** Zone tendue et touristique, sont concernées : PLESLIN-TRIGAVOU, PLOUËR-SUR-RANCE, VICOMTE-SUR-RANCE, BEAUSSAIS-SUR-MER, PLEUDIHEN-SUR-RANCE

Honoraires à la charge du locataire Box Garages – baux de droit commun: 2 mois de loyer mensuel hors charges
La rédaction d'un avenant au bail demandé par le locataire sera facturée 100 euros TTC